



Fiche d'information

Indice des prix des matériaux

Berne, le 29 mars 2018; V2.0 (mise à jour des ch. 3 et 4, le 12 avril 2021)

1. Contexte

Il n'est pas toujours simple de trouver le bon indice des prix pour un matériau. En effet, pour plusieurs milliers de matériaux de construction différents, il n'existe qu'environ 160 indices, qui sont structurés de manière hiérarchique.

Exemple:

22.21	Plaques, feuilles et tubes en matières plastiques
22.21.1	Feuilles en matières plastiques
22.21.11	Feuilles en matières plastiques pour la construction
22.21.111	Lés d'étanchéité pour tunnel

En cas d'incertitude, il est toujours possible de s'appuyer sur les titres de la NOGA pour déterminer la pertinence d'une attribution à un indice.

NOGA = Nomenclature générale des activités économiques; disponible sous www.bfs.admin.ch, Publications, NOGA 2008, «Titres»

2. Suppression de certains indices des prix

L'Office fédéral de la statistique révisé la publication de l'indice des prix des matériaux tous les cinq ans. Il arrive qu'il supprime certains indices, car les données nécessaires ne sont plus disponibles. Lorsque la suppression d'un indice ne permet plus de calculer le renchérissement, les solutions suivantes peuvent s'appliquer:

2.1. Position d'ordre supérieur

Si la position n'est plus disponible (dans l'exemple ci-dessus: lés d'étanchéité pour tunnel), on peut utiliser une position d'ordre supérieur (dans l'exemple ci-dessus: Feuilles en matières plastiques pour la construction). Cette méthode est simple, car les positions d'indices supérieures sont généralement assez précises pour calculer un renchérissement de manière proportionnelle.

2.2. Situations dans lesquelles il n'existe plus aucune série adéquate d'indices de la KBOB

Au cas où aucune série d'indices n'est disponible, on peut appliquer la méthode des pièces justificatives selon la norme **SIA 124**. Voir à ce sujet le [Guide relatif au calcul du renchérissement contractuel dans les projets de construction: variation de prix à partir de l'adjudication \(date de référence\)](#) de la KBOB.

Membres de la KBOB

OFCL, armasuisse, domaine des EPF, OFROU, OFT, DTAP, ACS, UVS

KBOB

Fellerstrasse 21, 3003 Berne, Suisse
Tél. +41 58 465 50 63
kbob@bbl.admin.ch
www.kbob.admin.ch

3. Retrait de la position 24.10.43 (acier d'armature, façonné)

Depuis le mois de janvier 2021, l'Office fédéral de la statistique ne publie plus la position « 24.10.43 – acier d'armature, façonné ». Compte tenu de ce retrait, la procédure est la suivante.

3.1. Projets dont la date de référence est antérieure au 1^{er} janvier 2021 pour un calcul selon les normes SIA 121 et 122

a) Jusqu'au mois de décembre 2020

Il est possible d'utiliser les indices de la position 24.10.43 avec la nouvelle base (décembre 2020 = 100.0) jusqu'au mois de décembre 2020 (voir l'extrait de l'indice des prix des matériaux de la KBOB publié par l'Office fédéral de la statistique):

Indice des prix d'un choix de produits de l'industrie de la construction												Base Décembre 2020 = 100		
Code de produits	Groupes de produits	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Jun 2020	Juil. 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021	Mars 2021
24.10.321	Tôles plates galvanisées	86.2	86.5	83.7	81.7	81.1	83.2	85.5	89.1	90.1	100.0	105.1	118.9	123.5
	Acier d'armature													
24.10.42	Acier d'armature, prix du matériel	96.1	94.8	93.6	90.2	88.2	90.5	93.0	94.8	94.0	100.0	114.3	117.0	120.1
24.10.43	Acier d'armature, façonné	97.3	96.4	95.6	93.3	92.0	93.6	95.2	96.4	95.9	100.0	-	-	-
	À partir de janvier 2021, la position "24.10.43 - Acier d'armature, façonné" n'est plus publiée													
25.93.1	Treillis et cages d'armature	103.1	102.9	103.0	102.6	99.0	98.9	99.0	99.4	100.0	100.0	104.2	109.5	109.2
24.10.5	Acier fin	100.5	97.1	96.0	98.0	96.1	98.5	96.5	99.4	99.7	100.0	105.2	112.5	118.6
24.10.51	Acier inoxydable	100.6	96.6	95.6	97.7	95.8	98.7	96.3	99.5	99.8	100.0	105.4	113.0	119.5

b) Dès le mois de janvier 2021

Dès le 1^{er} janvier 2021, les utilisateurs sont priés d'utiliser uniquement la position 24.10.42 avec la nouvelle **base (décembre 2020 = 100)**.

	Décembre 2020	Janvier 2021
Position 24.10.42	100,0	114.3
Position 24.10.43	100,0	a été retirée

Dès le 1^{er} janvier 2021, il est possible de convertir comme suit les indices de la position 24.10.43 avec l'**ancienne base (décembre 2015 = 100.0)**, pour les factures de renchérissement ouvertes bien avant le mois de décembre 2020:

	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021
Position 24.10.42 (base décembre 2020 = 100.0)	94.0	100,0	114.3	117.0
Position 24.10.43 (base décembre 2015 = 100.0)	121.2	126.4	114.3 * 1.264 = 144.5	117.0 * 1.264 = 147.9

3.2. Projets dont la date de référence est ultérieure au 1^{er} janvier 2021

Pour calculer le renchérissement lié à de nouveaux projets, les maîtres d'ouvrage et les bureaux de planification qu'ils mandatent sont priés **instamment**:

- d'appliquer la méthode ICP selon les modèles de coûts CAN (ICP CAN) ou la méthode ICP CAN pour travaux souterrains (TS) selon la norme contractuelle **SIA 123** et de la convenir contractuellement

et/ou

- d'appliquer la méthode paramétrique selon la norme **SIA 122** uniquement pour la position « 24.10.42 – acier d'armature, prix du matériel » et de la convenir contractuellement.

4. Nouvelle numérotation

La position relative aux treillis et cage d'armature (auparavant 25.93.1) a un nouveau numéro (25.11.1).

KBOB

Groupe Variations de prix

Fabrice Favre

Délégué de la KBOB et

responsable du groupe Variations de prix